

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6282  
12 avril 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 9 AVRIL 1965, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE GRECE

Me référant à la lettre du 23 mars 1965 du représentant permanent de la Turquie (S/6254), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Dans l'après-midi du 17 mars 1965, le destroyer "Leon" (No 54) de la Marine royale hellénique naviguait vers le port de Pythagoreion, le long de la côte est de l'île de Samos et, bien entendu, dans les eaux territoriales grecques.

A 15 h 20, un bateau turc a été observé dans les eaux grecques. Le prenant pour un bateau de pêche, le "Leon" s'en est approché. Toutefois, quand on s'est rendu compte qu'il s'agissait d'un cargo à moteur traversant innocemment les eaux grecques, le destroyer grec a rebroussé chemin et continué sa route vers Pythagoreion.

Il ressort d'un examen de la route suivie par le destroyer "Leon" qu'il n'est sorti à aucun moment des eaux territoriales grecques.

D'autre part, il y a lieu de noter que le point situé à 37° 44' 00" de latitude Nord et à 27° 12' 00" de longitude Est que l'ambassadeur Eralp a mentionné dans sa lettre se trouve à quelque quatre milles marins de la route suivie par le destroyer "Leon".

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le Ministre,  
Chargé d'affaires par intérim,  
(Signé) Alexandre DEMETROPOULOS

65-07155

